



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 18 mars 2023, le conseil a adopté par résolution le règlement suivant :

Règlement numéro 2024-159 modifiant le règlement sur les permis et certificats no. 2013-059 afin modifier les contraventions et sanctions relatives aux arbres et autres

Ce règlement peut être consulté au bureau temporaire de l'hôtel de ville situé au 628, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 17^e jour d'avril 2024

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 17^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière